

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2585

26 novembre 2010

SOMMAIRE

DayMen Holdings (Luxembourg) S.à.r.l.	124063	M&CT Metal & Commodity Trading S.à r.l.	124065
Dec Second Capital S.à r.l.	124034	MED International Holding S.A.	124071
Eptani S.A.	124047	Mellow S.A.	124071
Esyodis S.A.	124065	Metalgroup S.A.	124074
FERO S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial ("S.P.F.")	124055	Minafin Sàrl	124047
FERO S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial ("S.P.F.")	124050	NBD S.à.r.l.	124051
Financière Tesalia S.A.	124075	Nordic Cable Holding S.C.A.	124075
Financière Titania S.A.	124054	Nordic Cable Holding S.C.A.	124074
Foncière du Manoir	124054	Northfin S.A.	124075
Foreveryoung Parent S.à r.l.	124054	Notrine S.A.	124075
Ga Finance Holding S.A.	124059	Novamex - Promotion Industrielle et Financière S.A.	124077
Gaia Real Estate Holdings S.à r.l.	124054	NTC Holding G.P.	124077
Gaisi Peony Carbon Capital S.à r.l.	124058	NTC Holding G.P. & Cie S.C.A.	124077
Ganymede Luxco I S.à r.l.	124071	Nuep Holdings	124048
Ganymede Luxco I S.à r.l.	124059	Peabody Holdings (Gibraltar) Limited and Co S.C.S.	124080
Gefima S.A.	124063	Pitney Bowes Luxembourg Holding S.à r.l.	124080
Lewis Holdings S.A.	124059	Property Trust Altenstadt-Lindheim, S.à r.l.	124058
Lewis Holdings S.A., SPF	124059	Property Trust Berlin 1, S.à r.l.	124077
LSL S.à r.l.	124064	Property Trust Berlin 4, S.à r.l.	124078
Lub-Sol S.à r.l.	124064	Property Trust Bernau, S.à r.l.	124080
Luxoil PJS GmbH	124065	Property Trust Fuerth, S.à r.l.	124080
Luxoil PJS GmbH & Co KG	124065	Sefigest S.A.	124051
Manor International S.A.	124070	Sunrise Communications Holdings S.A.	124078
Marcy S.A.	124078	The Sea S.à.r.l.	124058
Marketing Control Holding S.A.	124070		
Martello Invest S.A.	124071		
Maxmathal Développement S.A.	124070		

Dec Second Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 23.370.882,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.483.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of October.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. DEC (Holdings), Ltd., a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, having its registered address at Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, the Bahamas, registered with the Registrar General of Bahamas under number 10.297 B; and

2. Devon Energy Eurasia, Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M & C Corporate Services Limited, Ugland House, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-114490;

both here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of two proxies established on October 19, 2010.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entities appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

DEC (Holdings), Ltd., through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. DEC (Holdings), Ltd., is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "DEC Second Capital, S.à r.l.", having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88 483, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated July 11th, 2002, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, number 1434, on October 3rd, 2002 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50.-) each.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to cancel the nominal value of fifty US Dollars (USD 50.-), thus leaving a share capital amounting to fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) represented by one thousand (1,000) shares without nominal value.

Second resolution

The sole shareholder resolved to convert the Company's share capital from US Dollars into Canadian Dollars with effect as of October 19, 2010 using the exchange rate of USD 1 = CAD 1.00035 as of October 14th, 2010, the present share capital of fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) being hence replaced by fifty thousand and ten Canadian Dollars (CAD 50,010.-) rounded to the nearest inferior whole number divisible by ten. As a result, the sole shareholder resolved to transfer seven Canadian Dollars and fifty cents (CAD 7.50) to the share premium account of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolved to establish a nominal value in the amount of one Canadian Dollar (CAD 1.-) per share, thus leaving a share capital amounting to fifty thousand and ten Canadian Dollars (CAD 50,010.-) represented by fifty thousand and ten (50,010) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to convert the share capital of the Company into ten (10) separate classes of shares, namely a class A of shares, a class B of shares, a class C of shares, a class D of shares, a class E of shares, a class F of shares, a class G of shares, a class H of shares, a class I of shares and a class J of shares, so that the share capital shall be represented from now on by:

- forty-one thousand and ten (41,010) class A shares;
- one thousand (1,000) class B shares;
- one thousand (1,000) class C shares;
- one thousand (1,000) class D shares;
- one thousand (1,000) class E shares;

- one thousand (1,000) class F shares;
- one thousand (1,000) class G shares;
- one thousand (1,000) class H shares;
- one thousand (1,000) class I shares; and
- one thousand (1,000) class J shares.

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by twenty-three million three hundred and twenty thousand eight hundred and seventy-two Canadian Dollars (CAD 23,320,872.-) in order to raise it from its present amount of fifty thousand and ten Canadian Dollars (CAD 50,010.-) to twenty-three million three hundred and seventy thousand eight hundred and eighty-two Canadian Dollars (CAD 23,370,882.-) by the creation and issue of:

- nineteen million one hundred and twenty-three thousand nine hundred and fifty-six (19,123,956) class A shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- four hundred and sixty-six thousand three hundred and twenty-four (466,324) class B shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- four hundred and sixty-six thousand three hundred and twenty-four (466,324) class C shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- four hundred and sixty-six thousand three hundred and twenty-four (466,324) class D shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- four hundred and sixty-six thousand three hundred and twenty-four (466,324) class E shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- four hundred and sixty-six thousand three hundred and twenty-four (466,324) class F shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- four hundred and sixty-six thousand three hundred and twenty-four (466,324) class G shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- four hundred and sixty-six thousand three hundred and twenty-four (466,324) class H shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- four hundred and sixty-six thousand three hundred and twenty-four (466,324) class I shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each; and
- four hundred and sixty-six thousand three hundred and twenty-four (466,324) class J shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

Subscription - Payment

I. Thereupon, DEC (Holdings), Ltd., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to five million five hundred and forty thousand six hundred and sixty-three (5,540,663) class A shares, one hundred and thirty-five thousand one hundred and five (135,105) class B shares, one hundred and thirty-five thousand one hundred and five (135,105) class C shares, one hundred and thirty-five thousand one hundred and five (135,105) class D shares, one hundred and thirty-five thousand one hundred and five (135,105) class E shares, one hundred and thirty-five thousand one hundred and five (135,105) class F shares, one hundred and thirty-five thousand one hundred and five (135,105) class G shares, one hundred and thirty-five thousand one hundred and five (135,105) class H shares, one hundred and thirty-five thousand one hundred and five (135,105) class I shares and one hundred and thirty-five thousand one hundred and five (135,105) class J shares and to have them fully paid up in the amount of six million seven hundred fifty-six thousand six hundred and eight Canadian Dollars (CAD 6,756,608.-) by:

1. a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt owed by the Company to DEC (Holdings), Ltd., prenamed, in the aggregate amount of ten million seven hundred and ninety-four thousand fifty-two Canadian Dollars (CAD 10,794,052.-) (the "Contribution in Kind") as stated in a declaration of the receiver of the Contribution in Kind dated October 19th, 2010, as well as in a declaration of the contributor of the Contribution in Kind dated October 19th, 2010; and

2. a contribution in cash in the amount of thirty million ten thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 30,010,500.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary (the "First Cash Contribution").

II. Thereupon, Devon Energy Eurasia, Ltd., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to thirteen million five hundred and eighty-three thousand two hundred and ninety-three (13,583,293) class A shares, three hundred and thirty-one thousand two hundred and nineteen (331,219) class B shares, three hundred and thirty-one thousand two hundred and nineteen (331,219) class C shares, three hundred and thirty-one thousand two hundred and nineteen (331,219) class D shares, three hundred and thirty-one thousand two hundred and nineteen (331,219) class E shares, three hundred and thirty-one thousand two hundred and nineteen (331,219) class F shares, three hundred and thirty-one thousand two hundred and nineteen (331,219) class G shares, three hundred and thirty-one thousand two hundred and nineteen (331,219) class H shares, three hundred and thirty-one thousand two hundred and nineteen (331,219) class

l shares and three hundred and thirty-one thousand two hundred and nineteen (331,219) class J shares and to have them fully paid up in the amount of sixteen million five hundred and sixty-four thousand two hundred and sixty-four Canadian Dollars (CAD 16,564,264.-) by a contribution in cash in the amount of one hundred million thirty-five thousand Canadian Dollars (CAD 100,035,000.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary (the "Second Cash Contribution").

The excess amount of the Contribution in Kind, the First Cash Contribution and the Second Cash Contribution in the amount of one hundred and seventeen million five hundred and eighteen thousand six hundred and eighty Canadian Dollars (CAD 117,518,680.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Effective implementation of the contribution in kind

DEC (Holdings), Ltd., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable; and
- the transfer of the Contribution in Kind is effective today without qualification.

Sixth resolution

As a consequence of the creation of the ten (10) separate classes of shares and in order to fix the rights attached to the different classes of shares, the sole shareholder resolved to amend and fully restate the Company's articles of association as follows:

"A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. The company is a private limited company ("société à responsabilité limitée") (hereinafter the "Company") which is governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Law") as well as by the present articles of incorporation (hereinafter the "Articles").

Art. 2. The following words and expressions, whenever used in these Articles, shall have the following meanings:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed and cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles;

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares;

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date;

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a class of shares;

"Legal Reserve" has the meaning given to it in article 25;

"Repurchase Price" means the amount determined by the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts; the Repurchase Price shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant shares unless otherwise resolved by the general meeting in the manner provided for an amendment of the Articles; and "Total Cancellation Amount" means the amount determined by the board of managers approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting in the manner provided for an amendment of the Articles.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 5. The Company will have the name of DEC Second Capital, S.à r.l.

Art. 6. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 7. The share capital is set at twenty-three million three hundred and seventy thousand eight hundred and eighty-two Canadian Dollars (CAD 23,370,882.-) divided into:

- nineteen million one hundred and sixty-four thousand nine hundred and sixty-six (19,164,966) class A shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the “Class A Shares”);
- four hundred and sixty-seven thousand three hundred and twenty-four (467,324) class B shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the “Class B Shares”);
- four hundred and sixty-seven thousand three hundred and twenty-four (467,324) class C shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the “Class C Shares”);
- four hundred and sixty-seven thousand three hundred and twenty-four (467,324) class D shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the “Class D Shares”);
- four hundred and sixty-seven thousand three hundred and twenty-four (467,324) class E shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the “Class E Shares”);
- four hundred and sixty-seven thousand three hundred and twenty-four (467,324) class F shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the “Class F Shares”);
- four hundred and sixty-seven thousand three hundred and twenty-four (467,324) class G shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the “Class G Shares”);
- four hundred and sixty-seven thousand three hundred and twenty-four (467,324) class H shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the “Class H Shares”);
- four hundred and sixty-seven thousand three hundred and twenty-four (467,324) class I shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the “Class I Shares”); and
- four hundred and sixty-seven thousand three hundred and twenty-four (467,324) class J shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the “Class J Shares”).

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 8. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the issued share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 11; (ii) any increase in the share capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

Art. 9. The shares are indivisible regarding the Company which will recognize only one holder per share. The joint owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 10. The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital belonging to the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 11, and notwithstanding any other provision herein, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person a proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring shareholder. Any shareholder who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each class of shares issued and then outstanding.

Art. 11. The share capital of the Company may be reduced through (i) the repurchase and cancellation of a whole class of shares, or (ii) by the repurchase and cancellation of all the shares in every class of shares held by a shareholder, as may be determined from time-to-time by the board of managers and approved by the general meeting, provided however that the share capital never become lower than the minimum required by the Law.

In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in reverse alphabetical order (starting with Class J Shares). In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof to such portion of the Total Cancellation Amount, pro rata to their holding in such class of shares, as determined by the board of managers and approved by the general meeting with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

In case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of all the shares held in every class of shares by a shareholder, this shareholder shall be entitled to receive the Repurchase Price, as determined by the board of managers and approved by the general meeting.

The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Law.

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, who should not necessarily be shareholders. In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of at least two managers.

Art. 15. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers; in his absence the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety forming the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 16. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 17. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 18. The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 20. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 21. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 22. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 23. The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 24. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager or the board of managers prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 25. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital (hereinafter the "Legal Reserve").

After allocation to the Legal Reserve, the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then

- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and finally,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class J Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 11 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class I Shares).

In compliance with the foregoing provisions, the manager or the board of managers may distribute interim dividends to the shareholders, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers; and
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the Legal Reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 25 hereof.

Art. 27. For all matters not governed by these Articles, the shareholders refer to the provisions of the Law”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entities, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entities and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entities appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. DEC (Holdings), Ltd., une société constituée sous le droit des Bahamas, ayant son siège social à Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, les Bahamas, enregistrée auprès du Registrar General of Bahamas sous le numéro 10.297 B,

2. Devon Energy Eurasia, Ltd., une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à M & C Corporate Services Limited, Uglan House, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-114490;

ici représentées par Ms. Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de deux procurations données le 19 octobre 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrée en même temps.

DEC (Holdings), Ltd., prénommée, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. DEC (Holdings), Ltd., est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «DEC Second Capital, S.à r.l.», ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88 2483, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 juillet 2002, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1434, le 3 octobre 2002 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille US Dollars (USD 50.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante US Dollars (USD 50.-) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'annuler la valeur nominale de cinquante US Dollars (USD 50.-) par part sociale afin que le capital social de cinquante mille US Dollars (USD 50.000,-) soit désormais représenté par mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé de convertir le capital social de la Société de sa devise actuelle en US Dollars en Dollars Canadiens avec effet au 19 octobre 2010, en retenant le taux de change USD 1= CAD 1,00035 applicable au 14 octobre 2010, l'actuel capital social de la Société de cinquante mille US Dollars (USD 50.000,-) étant ainsi remplacé par un capital de cinquante mille et dix Dollars Canadiens (CAD 50.010,-) arrondi au chiffre sans décimale inférieur le plus proche divisible par dix. Par conséquent, l'associée unique a décidé de transférer sept Dollars Canadiens et cinquante centimes (CAD 7,50) au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'associée unique a décidé d'établir une valeur nominale d'un montant d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) par part sociale, établissant ainsi un capital social d'un montant de cinquante mille et dix Dollars Canadiens (CAD 50.010,-), représenté par cinquante mille et dix (50.010) parts sociales d'un montant d'un Dollar Canadien (CAD 1,-).

Quatrième résolution

L'associée unique a décidé de convertir le capital de la Société en dix (10) classes de parts sociales séparées, nommément une classe de parts sociales A, une classe de parts sociales B, une classe de parts sociales C, une classe de parts sociales D, une classe de parts sociales E, une classe de parts sociales F, une classe de parts sociales G, une classe de parts sociales H, une classe de parts sociales I et une classe de parts sociales J, afin que le capital social soit désormais représenté par:

- quarante-et-un mille et dix (41.010) parts sociales de classe A;
- mille (1.000) parts sociales de classe B;
- mille (1.000) parts sociales de classe C;
- mille (1.000) parts sociales de classe D;
- mille (1.000) parts sociales de classe E;
- mille (1.000) parts sociales de classe F;
- mille (1.000) parts sociales de classe G;
- mille (1.000) parts sociales de classe H;
- mille (1.000) parts sociales de classe I; et
- mille (1.000) parts sociales de classe J.

Cinquième résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-trois millions trois cent vingt mille huit cent soixante-douze Dollars Canadiens (CAD 23.320.872,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille et dix Dollars Canadiens (CAD 50.010,-) à vingt-trois millions trois cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-deux Dollars Canadiens (CAD 23.370.882,-) par la création et l'émission de:

- dix-neuf millions cent vingt-trois mille neuf cent cinquante-six (19.123.956) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune;
- quatre cent soixante-six mille trois cent vingt-quatre (466.324) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune;
- quatre cent soixante-six mille trois cent vingt-quatre (466.324) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune;
- quatre cent soixante-six mille trois cent vingt-quatre (466.324) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune;
- quatre cent soixante-six mille trois cent vingt-quatre (466.324) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune;
- quatre cent soixante-six mille trois cent vingt-quatre (466.324) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune;
- quatre cent soixante-six mille trois cent vingt-quatre (466.324) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune;

- quatre cent soixante-six mille trois cent vingt-quatre (466.324) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune;
- quatre cent soixante-six mille trois cent vingt-quatre (466.324) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune; et
- quatre cent soixante-six mille trois cent vingt-quatre (466.324) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

Souscription - Libération

I. Sur ce, DEC (Holdings), Ltd., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux cinq millions cinq cent quarante mille six cent soixante-trois (5.540.663) parts sociales de classe A, cent trente-cinq mille cent cinq (135.105) parts sociales de classe B, cent trente-cinq mille cent cinq (135.105) parts sociales de classe C, cent trente-cinq mille cent cinq (135.105) parts sociales de classe D, cent trente-cinq mille cent cinq (135.105) parts sociales de classe E, cent trente-cinq mille cent cinq (135.105) parts sociales de classe F, cent trente-cinq mille cent cinq (135.105) parts sociales de classe G, cent trente-cinq mille cent cinq (135.105) parts sociales de classe H, cent trente-cinq mille cent cinq (135.105) parts sociales de classe I et cent trente-cinq mille cent cinq (135.105) parts sociales de classe J et les libérer intégralement pour un montant de six million sept cent cinquante-six mille sept cent huit Dollars Canadiens (CAD 6.756.608,-) par:

1. un apport en nature consistant en la conversion et l'annulation d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par DEC (Holdings), Ltd., prénommée, à l'encontre de la Société d'un montant de dix millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille cinquante-deux Dollars Canadiens (CAD 10.794.052,-) (l'«Apport en Nature»), tel qu'il résulte d'une déclaration de la société apporteuse de l'Apport en Nature datée du 19 octobre 2010, ainsi que d'une déclaration de la société bénéficiaire de l'Apport en Nature datée du 19 octobre 2010;

2. un apport en numéraire de trente million dix mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 30.010.500,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant (le «Premier Apport en Numéraire»).

II. Sur ce, Devon Energy Eurasia, Ltd., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux treize millions cinq cent quatre-vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-treize (13.583.293) parts sociales de classe A, trois cent trente-et-un mille deux cent dix-neuf (331.219) parts sociales de classe B, trois cent trente-et-un mille deux cent dix-neuf (331.219) parts sociales de classe C, trois cent trente-et-un mille deux cent dix-neuf (331.219) parts sociales de classe D, trois cent trente-et-un mille deux cent dix-neuf (331.219) parts sociales de classe E, trois cent trente-et-un mille deux cent dix-neuf (331.219) parts sociales de classe F, trois cent trente-et-un mille deux cent dix-neuf (331.219) parts sociales de classe G, trois cent trente-et-un mille deux cent dix-neuf (331.219) parts sociales de classe H, trois cent trente-et-un mille deux cent dix-neuf (331.219) parts sociales de classe I et trois cent trente-et-un mille deux cent dix-neuf (331.219) parts sociales de classe J et les libérer intégralement pour un montant de seize millions cinq cent soixante-quatre mille deux cent soixante-quatre Dollars Canadiens (CAD 16.564.264,-) par un apport en numéraire de cent million trente-cinq mille Dollars Canadiens (CAD 100.035.000,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant (le «Second Apport en Numéraire»).

Le montant excédentaire de l'Apport en Nature, du Premier Apport en Numéraire et du Second Apport en Numéraire d'un montant de cent dix-sept millions cinq cent dix-huit mille six cent quatre-vingt Dollars Canadiens (CAD 117.518.680,-) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Réalisation effective de l'apport en nature

DEC (Holdings), Ltd., prénommée, par son mandataire, déclare:

- Etre la seule pleine propriétaire de l'Apport en Nature et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et
- Que le transfert de l'Apport en Nature est effectivement réalisé ce jour sans réserve.

Quatrième résolution

En conséquence de la création des dix classes de parts sociales et afin de fixer les droits attachés aux différentes classes de parts sociales, l'associée unique a décidé de modifier et reformuler les statuts de la Société comme suit:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. La société est une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui est régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Les mots et expressions suivants, lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, ont la signification suivante:

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient droit aux distributions de dividendes conformément à ces Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables (incluant, afin d'éviter tout doute, la réserve du compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant le montant de la diminution du capital et de la réduction de la Réserve Légale relative au rachat et à l'annulation d'une classe de parts sociales, mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées), et de (ii)

toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires, afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par laquelle:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

P= toute réserve librement distribuable (incluant la réserve de compte de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relative à l'annulation d'une classe de parts sociales

L= les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société établis en vertu des PCGR luxembourgeois à la Date des Comptes Intérimaires;

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date n'excédant pas huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales;

«Réserve Légale» a la signification donnée dans l'article 25;

«Prix de Rachat» signifie le montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés; le Prix de Rachat doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation des parts sociales concernées, sauf décision contraire de l'assemblée générale de la manière prévue pour une modification des Statuts; et

«Montant Total de l'Annulation» désigne le montant déterminé par le conseil de gérance approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total de l'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales sauf décision contraire de l'assemblée générale de la manière prévue pour une modification des Statuts.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. La Société prend la dénomination de DEC Second Capital, S.à r.l.

Art. 6. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 7. Le capital social est fixé à la somme de vingt-trois millions trois cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-deux Dollars Canadiens (CAD 23.370.882,-), représenté par:

- dix-neuf millions cent soixante-quatre mille neuf cent soixante-six (19.164.966) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe A»);

- quatre cent soixante-sept mille trois cent vingt-quatre (467.324) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe B»);

- quatre cent soixante-sept mille trois cent vingt-quatre (467.324) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe C»);

- quatre cent soixante-sept mille trois cent vingt-quatre (467.324) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe D»);

- quatre cent soixante-sept mille trois cent vingt-quatre (467.324) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe E»);

- quatre cent soixante-sept mille trois cent vingt-quatre (467.324) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe F»);
- quatre cent soixante-sept mille trois cent vingt-quatre (467.324) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe G»);
- quatre cent soixante-sept mille trois cent vingt-quatre (467.324) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe H»);
- quatre cent soixante-sept mille trois cent vingt-quatre (467.324) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe I»); et
- quatre cent soixante-sept mille trois cent vingt-quatre (467.324) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe J»).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 8. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à la condition que (i) toute réduction du capital social de la Société soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'Article 11; (ii) toute augmentation du capital social (a) doit être faite proportionnellement dans chaque classe de parts sociales en circulation et (b) doit se traduire pour chaque associé par la détention d'une partie proportionnelle de chaque classe de parts sociales en circulation; (iii) toute subdivision d'une classe de parts sociales en nouvelles classes de parts sociales doit se traduire pour chaque associé de l'ancienne classe de parts sociales indivise en une détention proportionnelle dans chaque nouvelle catégorie de parts sociales ainsi subdivisée, et (iv) toute combinaison ou regroupement de classes de parts sociales en une nouvelle classe de parts sociales doit se traduire pour chacun des associés des anciennes classes de parts sociales en une détention proportionnelle de la nouvelle classe de parts sociales ainsi combinée.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres parts sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à l'Article 11, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses parts sociales d'une classe à toute personne, sans en même temps vendre ou transférer à une telle personne une quote-part proportionnelle dans chaque classe de parts sociales alors détenues par l'associé cédant. Tout associé qui souscrit ou autrement acquiert des parts sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque classe de parts sociales émises et en circulation.

Art. 11. Le capital social de la société peut être réduit (i) par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales dans son entièreté, ou (ii) par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales dans chaque classe de parts sociales détenues par un associé, tel que cela pourra être déterminé de temps en temps par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale, à condition toutefois que le capital social ne devienne jamais inférieur au capital minimum tel que requis par la Loi.

En cas de rachats ou d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachats seront fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par les Parts Sociales de Classe J). Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation entière d'une classe de parts sociales, les associés de la classe de parts sociales annulée auront droit à une fraction du Montant Total de l'Annulation, au prorata de leur détention dans cette classe de parts sociales, tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale à l'égard de la classe de parts sociales devant être rachetées, et les détenteurs des parts sociales de la classe rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe détenue par eux et annulée.

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales détenues dans chaque classe de parts sociales par un associé, cet associé aura le droit au Prix de Rachat, tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux présentes et dans la mesure où cela est autorisé par la Loi.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 16. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 17. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 18. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

D. Décisions de l'Associé unique - Décisions collectives des Associés

Art. 20. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 21. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 22. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 24. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant ou le conseil de gérance dresse (nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 25. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social (ci-après la «Réserve Légale»).

Après dotation de la Réserve Légale, les associés détermineront comment le solde des bénéfices annuels nets sera employé en allouant tout ou partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associés, chaque part sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pour cent (0,60 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe A; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe B; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe C; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe D; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pour cent (0,40 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe E; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe F; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pour cent (0,30 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe G; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe H; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pour cent (0,20 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe I; et enfin,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe J auront droit pour chaque année considérée au reste de toute distribution de dividendes.

Si l'entière de la dernière catégorie de parts sociales (par ordre alphabétique, par exemple les Parts Sociales de Classe J) a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes devra alors être attribué à la dernière classe de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les Parts Sociales de Classe I).

En conformité avec les dispositions qui précèdent, le gérant ou le conseil de gérance peut distribuer des dividendes intérimaires aux associés, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,

- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes, et

- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement du passif, sera partagé entre les associés de manière à parvenir sur une base globale au même résultat économique que les règles de répartition prévues pour les distributions de dividendes à l'article 25 des présents statuts..

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi». Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 octobre 2010. Relation: ECH/2010/1471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141012/740.

(100161661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Minafin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.819.700,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.406.

Extraits du procès-verbal de la résolution écrite prise par les associés

Les associés de la Société ont approuvé, suite au décès de Monsieur Marc Barbe le 20 mars 2010, toute transmission pour cause de décès à son légataire universel, Madame Anne-Marie Barbe, née le 29 décembre 1942 à Alger (Algérie), de nationalité française, demeurant au 7 place de Breteuil, F- 75007 Paris

Madame Anne-Marie Barbe est donc agréée comme associée à hauteur de 94 parts sociales de la Société à compter du et avec effet au 10 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010141133/16.

(100162447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Eptani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.279.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 18 octobre 2010 que:

- la démission de Monsieur Stefan LORETZ de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée au 30 avril 2010.

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B80.574 a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société avec effet au 17 septembre 2010.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010141021/21.

(100162434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Nuep Holdings, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 98.146.

In the year two thousand ten, on the fourteenth of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

NET 1 UEPS TECHNOLOGIES, Inc, a company incorporated in Florida and existing under the laws of the United States of America, having its registered office at President Place, 4th Floor, Corner Jan Smuts Avenue and Bolton Road, Rosebank, South Africa, here represented by Mrs. Sandrine GONRY, private employee with professional address in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, by virtue of a power of attorney, given on September 29th, 2010.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, representing the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated Nuep Holdings (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98 146, incorporated pursuant to a deed of the notary André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 30th December 2003, published on 5th February 2004 in the Luxembourg official gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations) C-N°147 at page number 7031, amended for the last time pursuant to a deed of the same notary on 30th January 2004, published on 17th March 2004 in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°308 at page number 14758, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The appearing party represents the entirety of the share capital of the Company.
- II. The Agenda of the present meeting is the following:
 1. Decision to change the object of the company, by abolition of the holding status.
 2. Subsequent amendment of Articles 2 and 13 from the Articles of Incorporation.
 3. Miscellaneous.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that it has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to change the object of the company, by abolition of the holding status, so that articles 2 and 13 of the Articles of Incorporation will henceforth be read as follows:

" Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

2.2. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including,

without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

2.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.”

" **Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) shall refer to the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.”

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mil dix, le quatorze octobre,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

NET 1 UEPS TECHNOLOGIES, Inc, une société constituée et existante sous les lois de la Floride, établie et ayant son siège social à President Place, 4th Floor, Corner Jan Smuts Avenue and Bolton Road, Rosebank, Afrique du Sud, Ici représentée par Madame Sandrine GONRY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 septembre 2010 .

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Nuep Holdings (la Société), régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 98146, constituée suivant acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 30 décembre 2003, publié le 5 février 2004 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N°147 à la page numéro 7031, modifié pour la dernière fois suivant l'acte du même notaire en date du 30 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2234 à page numéro 107203, ont requis le notaire soussigné d'acter que:

I. La partie comparante représente la totalité du capital social de la Société.

II. L'agenda de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social.
2. Modification subséquente des articles 2 et 13 des statuts de la société.
3. Divers.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social et de conférer aux articles 2 et 13 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.**

2.1. La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres

valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

2.2. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

2.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social."

" **Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Gonry et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 octobre 2010 Relation: LAC/2010/45494. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142028/141.

(100162952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

FERO S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial ("S.P.F."), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.338.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59992 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141034/11.

(100161853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Sefigest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 32.169.

—
Extrait de délibérations de l'assemblée générale et du conseil d'administration tenus le 05 avril 2010

L'assemblée renouvelle Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg aux fonctions d'administrateur pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

L'assemblée renouvelle Monsieur Guido SERIO, directeur de société demeurant professionnellement au 4, Via Victor Hugo I-20123 Milan aux fonctions d'administrateur pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

L'assemblée constate que la mandat d'administrateur de Maître Christian-Charles LAUER est arrivé à échéance et décide de ne pas le renouveler.

L'assemblée nomme Madame Madeleine SIMEON, administratrice de société demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

L'assemblée constate que les mandats de commissaire aux comptes des sociétés FREECAP GLOBAL INC. et GRAWTON UNIVERSAL S.A. sont arrivés à échéance et décide de ne pas les renouveler.

L'assemblée nomme la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. établie et ayant son siège social au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Le conseil d'administration renouvelle Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg aux fonctions de Président du conseil d'administration et d'administrateur délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015. Monsieur Jean-Luc JOURDAN aura, dans le cadre de ses fonctions d'administrateur délégué, tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière de la société ainsi que dans tous les rapports de la société avec les banques.

Le conseil d'administration renouvelle Monsieur Guido SERIO, directeur de société, demeurant professionnellement au 4, Via Victor Hugo I-20123 Milan aux fonctions d'administrateur délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015. Monsieur Guido SERIO aura, dans le cadre de ses fonctions d'administrateur délégué, tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière de la société ainsi que dans tous les rapports de la société avec les banques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2010141226/35.

(100162304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

NBD S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5956 Itzig, 124, rue de la Corniche.

R.C.S. Luxembourg B 156.200.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le douze octobre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

A COMPARU:

la société anonyme Green Valley Services S.A., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 septembre 2010, en cours de formalisation, ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Tobia Sahaza RAZAFINAKANGA RATSIVOSON, né le 6 décembre 1978 à Ankadifotsy Antananaviro, demeurant à F-57050 METZ, 18, rue Le Moyne,

lequel a été nommé à cette fonction, suivant assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la dite société,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "NBD S.à.r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger l'achat, la vente, la distribution, la diffusion, l'import, l'export de marchandises ou matériel roulant, la fabrication de vélo ainsi que la création, l'acquisition, la location, la prise de bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-avant.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été intégralement souscrites par la société anonyme Green Valley Services S.A., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cent euros.

A l'égard du notaire, toutes les parties comparantes et signataires déclarent et reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s)/actionnaire(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associée, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-5956 Itzig, 124, rue de la Corniche.

2. Le nombre de gérant est fixé à un. Est nommée aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Hady CAMARA, indépendante, née à Metz le 5 janvier 1975 demeurant à L-1482 Luxembourg, 9, rue Charlotte Engels.

La gérante peut engager la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature, y compris toutes opérations bancaires.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Hobscheid, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Razafinakanga Ratsivoson, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 octobre 2010. Relation: RED/2010/1469. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 18 octobre 2010.

K. REUTER.

Référence de publication: 2010141489/130.

(100160957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Financière Titania S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 42.229.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59990 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141040/10.

(100162043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Foncière du Manoir, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 155.931.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2010

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2010 que le siège de la société a été transféré de L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe à L-1637 Luxembourg 5, rue Goethe.

Référence de publication: 2010141042/10.

(100161665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Foreveryoung Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 144.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010141043/11.

(100162118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Gaia Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 120.127.

Extrait des résolutions des associés de la société

Les associés ont pris unanimement les décisions suivantes:

L'acceptation de la démission avec effet au 16 juin 2010, de David Dennis Cuby, comme gérant de la société.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 16 juin 2010 de:

- *Gérant Classe A:*

Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland

Bart d'Ancona

- *Gérant Classe B:*

Eirik Robson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Signature

Domiciliataire de sociétés

Référence de publication: 2010141044/21.

(100162143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

FERO S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial ("S.P.F."), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.338.

In the year two thousand and ten, on the eighth of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Fero S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familiale («SPF»), a "société anonyme", having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed acted on the December 21, 2009, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 151.338, published in Memorial C number 716, page 34,350 of April 6, 2010.

The meeting is presided by Mr Hubert JANSSEN, jurist, with professional address at Luxembourg. The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, jurist, residing at professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 186,300 (one hundred eighty six thousand three hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholders exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the issued share capital by an amount of USD 475,000 (four hundred seventy five thousand US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 186,300 (one hundred eighty six thousand three hundred US Dollars) to USD 661,300 (six hundred sixty one thousand three hundred US Dollars) by the issue of 475,000 (four hundred seventy five thousand) new shares with a par value of USD 1 (one US Dollar) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article 5, first paragraph of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

3.- Modification of the convening date of the annual general meeting of shareholders of the Company.

4.- Subsequent amendment of the first paragraph of Article 11 of the Articles of Association of the Company which shall henceforth read as follow:

“The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on April 30th at 12.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as specified in the respective notices of meeting”.

5.- Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

First resolution:

Its is decided to increase share capital of the Company by an amount of USD 475,000 (four hundred seventy five thousand US Dollars) so as to raise it from its present amount of USD 186,300 (one hundred eighty six thousand three hundred US Dollars) to USD 661,300 (six hundred sixty one three hundred US Dollars) by the issue of 475,000 (four hundred seventy five thousand) new shares with a par value of USD 1 (one US Dollars) each, by contribution in cash.

The meeting unanimously accept that the 475,000 (four hundred seventy five) new shares are subscribed by the main shareholder, Mrs Thais Racy with the approval of the minority shareholder which expressly waived its preferential subscription right.

Intervention - Souscription - Liberation

Thereupon Mrs Thais Racy, prenamed, represented by Mrs Tania Racy, director, residing at 72 rua Joaquim Floriano, 04534-000 São Paulo, Brasil, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe to the 475,000 (four hundred seventy five thousand) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of USD 475,000 (four hundred seventy five US Dollars), as was certified to the undersigned notary.

Mr Luis Olavo Baptista waived his preferential subscription right.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend Article 5, first paragraph of the Articles of Association to read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital is set at USD 661,300 (six hundred sixty one thousand three hundred US Dollars), represented by 661,300 (six hundred sixty one thousand three hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, carrying one voting right in the general assembly.

Third resolution:

Its is decided to modify the convening dated of the annual general meeting of the shareholders of the Company, so that the annual shareholders meeting shall be held on April 30th at 12.00 p.m. rather than the second Thursday of March at 2.00 p.m..

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend Article 11, first paragraph of the Articles of Association to read as follows:

“The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on April 30th at 12.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as specified in the respective notices of meeting”.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Fero S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial (SPF)", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 151.338, constituée suivant acte reçu le 21 décembre 2009 dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°716, page 34.350 du 6 avril 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, les cent quatre-vingt-six mille trois cents (186.300) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les action-

naires, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peuvent valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 475.000 (quatre cent soixante-quinze mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 186.300 (cent quatre-vingt-six mille trois cents dollars américains) à USD 661.300 (six cent soixante et un mille trois cents dollars américains) par l'émission de 475.000 (quatre cent soixante-quinze mille) actions nouvelles d'une valeur nominale USD 1 (un dollars américains) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 5 premier paragraphe des statuts.

3.- Modification de la date de convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

4.- Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 11 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 30 avril à 12.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation“.

5.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Première résolution:

L'Assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de USD 475.000 (quatre cent soixante-quinze mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 186.300 (cent quatre-vingt-six mille trois cents dollars américains) à USD 661.300 (six cent soixante et un mille trois cents dollars américains) par l'émission de 475.000 (quatre cent soixante-quinze mille) actions nouvelles d'une valeur nominale USD 1 (un dollars américains) chacune, par apport en numéraire.

L'Assemblée accepte à l'unanimité que les 475.000 (quatre cent soixante-quinze mille) actions nouvelles soient souscrites par l'actionnaire majoritaire Madame Thais Racy, avec l'approbation de l'actionnaire minoritaire qui a expressément renoncé à son droit de souscription.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Madame Thais Racy, représentée par Madame Tania Racy, administrateur de sociétés, demeurant au 72 rua Joaquim Floriano, 04534-000 São Paulo, Brésil, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire aux 475.000 (quatre cent soixante-quinze mille) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre disposition la somme de USD 475.000 (quatre cent soixante-quinze mille dollars américains) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Monsieur Luis Olavo Baptista a renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à USD 661.300 (six cent soixante et un mille trois cents US Dollars) représenté par 661.300 (six cent soixante et un mille trois cents) actions d'une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales».

Troisième résolution:

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de modifier la date de convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, de sorte que l'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu le 30 avril à 12.00 heures plutôt que le deuxième jeudi du mois de mars à 14.00 heures.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 11, premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 30 avril à 12.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation“

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. RACY, L. OLAVO BAPTISTA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 13 octobre 2010. Relation LAC/2010/44827. Reçu soixante quinze euros (EUR 75).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010141033/159.

(100161844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Property Trust Altenstadt-Lindheim, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.983.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Altenstadt-Lindheim, S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010141167/12.

(100162274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Gaisi Peony Carbon Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.801.

RECTIFICATIF

Cet extrait annule et remplace l'avis enregistré et déposé au Resistre de Commerce et des Sociétés en date du 06 septembre 2010 sous la référence L100136432

Il y a lieu de lire:

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

L'adresse privée de Monsieur Timothy Kenneth Clissold est désormais la suivante: B002 Andromede, Flaine Foret, F-74300 Flaine les Carroz, Haute Savoie (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141045/18.

(100162134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

The Sea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 36, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 83.833.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 octobre 2010

Le jour 11 octobre 2010, à 10.00 h, s'est réuni l'assemblée des associés de la société THE SEA SARL., auprès de son siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Cession parts sociales
- 2) Révocation gérant technique
- 3) Nomination gérant technique

Assume la Présidence de la séance l'associé unique Monsieur GRAZIANO Antonio lequel déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Sur le point à l'ordre du jour l'assemblée délibère, à l'unanimité, d'approuver la suivante cession des parts sociales:

Monsieur ROSSI BRUNORI Rodolfo cède au cessionnaire, MILLAURO Claudio, né à SAN BENEDETTO DEL TRONTO (I) le 25.06.1985, qui accepte, 225 parts sociales correspondant à 45% du capital d'euro 12.500,00 de la société THE SEA SARL. Le prix de cession a été fixé à euros 225 correspondant à 1 euro symbolique par part sociale.

Monsieur GRAZIANO Antonio cède au cessionnaire MILLAURO Claudio, né à SAN BENEDETTO DEL TRONTO (I) le 25.06.1985, qui accepte, 250 parts sociales correspondant à 50% du capital d'euro 12.500,00 de la société THE SEA SARL. Le prix de cession a été fixé à euros 250 correspondant à 1 euro symbolique par part sociale. Finalement les associés Rodolfo ROSSI BRUNORI et Claudio MILLAURO se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes:

Deuxième point

A l'unanimité l'assemblée délibère de révoquer le mandat du gérant technique monsieur ANDREA BUCCIARELLI né à Pescara (I) le 28.01.1973, demeurant à I-66023 Francavilla al Mare (I).

Troisième point

A l'unanimité l'assemblée délibère de nommer gérant technique de la société pour une durée indéterminée, monsieur Claudio MILLAURO, né le 25.06.1985 à San Benedetto del Tronto (I), domicilié à L-4130 Esch/Alzette, 36-38, avenue de la Gare, avec tous les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée à 11.30 heures après rédaction et lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Antonio GRAZIANO

Le Président

Référence de publication: 2010141651/36.

(100161097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Ganymede Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141046/10.

(100161636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Ga Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 118.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141051/9.

(100162283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

**Lewis Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Lewis Holdings S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.728.

In the year two thousand and ten, the twentieth day of October.

Before us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company LEWIS HOLDINGS S.A., having its registered office in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 67.728 (NIN 1998 40 11310),

incorporated by deed established by the undersigned notary on the 22nd day of December 2000 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Number 162 of March 12th, 1999.

The articles of incorporation have been amended by deed established by the undersigned notary on November 3rd, 2002, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Number 7 of January 3rd, 2003.

The meeting is presided by Mr. Ian MC LEISH, businessman, member of the Board of directors of the Company, residing at 98 North Gate, Prince Albert road, London, NW8 7EJ, ENGLAND,

who appoints as secretary Mr. Dieter GROZINGER DE ROSNAY, lawyer, residing in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Nadine GAUPP, employee, residing in F-57330 Escherange, 6, rue de la Côte.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1.- Change of the name of the company into LEWIS HOLDINGS S.A., SPF, so that article 1 of the articles of incorporation has now the following reading:

Art. 1. There exists a Company limited by shares in the form of a société anonyme, under the name of LEWIS HOLDINGS S.A., SPF.

2.- Change of the object to submit the company to the status of a Private Wealth Management Company (Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF) within the limits of the Law of 11th May 2007 and subsequent amendment of article 3 of the articles of incorporation as follows:

Art. 3. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, and the management, as well as the development of such participating interests.

The company is allowed to participate in the establishment, the development, the formation and the control of any enterprise on the sole condition that it does not involve itself in the management of this company and may also acquire by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may however grant any assistance, loans, advanced payments or guaranties to the companies in which it has an interest, only on the condition to provide those accessorially and without consideration.

The company may moreover acquire, hold, manage and realize all securities and other instruments including, but not limited to, i) shares in companies and other comparable instruments, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; ii) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription or exchange; iii) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement; iv) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; v) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, foodstuff, metals or merchandise, other goods or risks.

The company is allowed to hold and manage cash assets or assets of any kind held into account.

The company may borrow from third parties, as well as from its shareholders against remuneration. To that end, it may issue convertible bonds or not or founders' shares.

The company shall not itself carry on any commercial activity.

3.- Cancellation in article 12 (paragraph 2) of the articles of incorporation of the words: "The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders."

4.- Amendment of article 19 of the articles of incorporation as follows:

Art. 19. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies and amendments thereto as well as the law of 11th May 2007 on Private Wealth Management Companies (SPF).

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting, the meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed by the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to change the company's name into LEWIS HOLDINGS S.A., SPF, so that article 1 of the articles of incorporation has now the following reading:

Art. 1. There exists a Company limited by shares in the form of a société anonyme, under the name of LEWIS HOLDINGS S.A., SPF.

Second resolution

The meeting resolved to change the company's object to submit the company to the status of a Private Wealth Management Company (Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF) within the limits of the Law of 11th May 2007 and decides the subsequent amendment of article 3 of the articles of incorporation as follows:

Art. 3. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, and the management, as well as the development of such participating interests.

The company is allowed to participate in the establishment, the development, the formation and the control of any enterprise on the sole condition that it does not involve itself in the management of this company and may also acquire by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may however grant any assistance, loans, advanced payments or guaranties to the companies in which it has an interest, only on the condition to provide those accessorially and without consideration.

The company may moreover acquire, hold, manage and realize all securities and other instruments including, but not limited to, i) shares in companies and other comparable instruments, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; ii) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription or exchange; iii) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement; iv) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; v) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, foodstuff, metals or merchandise, other goods or risks

The company is allowed to hold and manage cash assets or assets of any kind held into account.

The company may borrow from third parties, as well as from its shareholders against remuneration. To that end, it may issue convertible bonds or not or founders' shares.

The company shall not itself carry on any commercial activity.

Third resolution

The meeting resolves to cancel in article 12 (paragraph 2) of the articles of incorporation the words: "The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders."

Fourth resolution

The meeting decides to amend article 19 of the articles of incorporation as follows:

Art. 19. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 nineteen on commercial companies and amendments thereto as well as the law of 11th May 2007 on Private Wealth Management Company (SPF).

As nothing remains on the agenda, the chairman hereby calls the meeting closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEWIS HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67.728 (NIN 1998 40 11310).

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Numéro 162 du 12 mars 1999.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 novembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Numéro 7 du 3 janvier 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ian MC LEISH, homme d'affaires, membre du Conseil d'administration de la société, demeurant à 98 North Gate, Prince Albert road, London, NW8 7EJ, Royaume-Uni,

et qui désigne comme secrétaire Monsieur Dieter GROZINGER DE ROSNAY, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadine GAUPP, employée, demeurant à F-57330 Escherange, 6, rue de la Côte.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de la dénomination de la société en LEWIS HOLDINGS S.A., SPF, de sorte que l'article 1^{er} des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LEWIS HOLDINGS S.A., SPF.

2.- Changement de l'objet social en vue de soumettre la société au régime d'une société de gestion de patrimoine familial, telle que régie par les dispositions de la loi du 11 mai 2007, avec modification afférente de l'article 3 des statuts comme suit:

Art. 3. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise à condition de ne pas s'immiscer dans sa gestion et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société ne pourra cependant octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou cautionner des engagements qu'à la seule condition d'y pourvoir à titre gratuit et accessoire.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers et notamment toutes valeurs mobilières et autres titres, y compris i) les actions et titres assimilables, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, ii) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription ou d'échange, iii) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces, iv) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, v) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques.

La société peut détenir et gérer des espèces ou avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société pourra emprunter auprès des tiers, ainsi qu'auprès de ses actionnaires moyennant rémunération. Elle pourra à cet effet émettre des obligations convertibles ou non ou des parts bénéficiaires.

La société n'aura aucune activité commerciale.

3.- Suppression dans l'article 12 (alinéa 2) des termes suivants: "La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale."

4.- Modification de l'article 19 des statuts comme suit:

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la société de gestion de patrimoine familial.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en LEWIS HOLDINGS S.A., SPF, de sorte que l'article 1^{er} des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LEWIS HOLDINGS S.A., SPF

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société en vue de soumettre la société au régime d'une société de gestion de patrimoine familial, telle que régie par les dispositions de la loi du 11 mai 2007 et de modifier en conséquence à l'article 3 des statuts comme suit:

Art. 3. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise à condition de ne pas s'immiscer dans sa gestion et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société ne pourra cependant octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou cautionner des engagements qu'à la seule condition d'y pourvoir à titre gratuit et accessoire.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers et notamment toutes valeurs mobilières et autres titres, y compris i) les actions et titres assimilables, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, ii) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription ou d'échange, iii) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces, iv) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, v) tous les

instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques.

La société peut détenir et gérer des espèces ou avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société pourra emprunter auprès des tiers, ainsi qu'auprès de ses actionnaires moyennant rémunération. Elle pourra à cet effet émettre des obligations convertibles ou non ou des parts bénéficiaires.

La société n'aura aucune activité commerciale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer dans l'article 12 (alinéa 2) les termes suivants: "La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 19 des statuts comme suit:

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la société de gestion de patrimoine familial.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. GROZINGER DE ROSNAY, N. GAUPP, I. MC LEISH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 octobre 2010. Relation: ECH/2010/1480. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142007/209.

(100162725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Gefima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 75.527.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEFIMA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010141056/11.

(100162073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

DayMen Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.844.745,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 154.158.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 13 septembre 2010, entre Paradise International Group Inc. et DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l. que les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,00 Euros) chacune, ont été transférées de Paradise International Group Inc. à DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.660.

A cette date, les parts sociales de la Société sont toutes détenues par DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 octobre 2010.

Pour extrait conforme
 ATOZ SA
 Aerogolf Center - Bloc B
 1, Heienhaff
 L-1736 Senningerberg
 Signature

Référence de publication: 2010141870/24.

(100162627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

LSL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 114.341.

—
 EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, tenue au siège social en date du 17 septembre 2010 que:

1) APPOLONIA GESTION IMMOBILIERE S. à r.l. a cédé les vingt cinq (25) parts sociales qu'elle détenait à Madame Frédérique ANDRESS-YURTMAN, au prix de trois milles (3.000) euros.

Après la prédite cession, les parts sont réparties comme suit:

Monsieur Robert FRIEDRICH, cinquante parts sociales	50
Madame Frédérique ANDRESS-YURTMAN, cinquante parts sociales	50
Total: cents parts sociales	100

2) Monsieur Vincent MAYER a démissionné de son mandat de gérant technique.

3) Le siège social est transféré au 8, rue 1900 à L-2157 Luxembourg

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Robert FRIEDRICH
 Le gérant

Référence de publication: 2010141113/21.

(100162264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Lub-Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.616.

—
Auszug der Beschlüsse der Gesellschafterversammlung vom 23.08.2010

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

1) Herr Ewald SCHMITZ wird als Geschäftsführer mit Wirkung zum 30. September 2010 abberufen.

2) Zu neuen Geschäftsführern werden ernannt:

i. Herr Dr. Axel WIESENHÜTTER, Diplom-Chemiker, mit Berufsadresse in D-67663 KAISERSLAUTERN, Kohlenhofstrasse 6-12.

ii. Herr Jochen HENN, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-67659 KAISERSLAUTERN, Jacob-Diehl-Strasse 24.

3) Herr Dr. Axel WIESENHÜTTER, verpflichtet die Gesellschaft in allen Fällen durch seine alleinige Unterschrift, Herr Jochen HENN, nur gemeinsam mit einem weiteren Geschäftsführer.

Wasserbillig, den 22. Oktober 2010.

*Für gleichlautenden Auszug
 Die Gesellschaft*

Référence de publication: 2010141114/19.

(100161702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Luxoil PJS GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 61, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 90.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010141116/10.

(100161780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Luxoil PJS GmbH & Co KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-6686 Mertert, 61, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 90.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010141117/10.

(100161781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

M&CT Metal & Commodity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 135.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141119/9.

(100162285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Esyodis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 156.235.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître J. DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Robert PERINO, de nationalité française, demeurant au 11, rue du Général Leclerc à F-54790 MANCIEULLES, né le 6 avril 1944 à MANCIEULLES (54), marié sous le régime de la communauté de biens,

- RC HOLDING Sarl, société à responsabilité limitée de droit français, au capital de 15 000 euros, dont le siège social est situé au 44, rue des Garennes à F-57155 MARLY, immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 428 958 078, représentée par Messieurs Thierry ZVUNKA et Thierry BALL, agissant en leur qualité de co-gérants, dûment habilités à l'effet des présentes

- Alain GARNIER, de nationalité française, demeurant au 6, rue de Nomeny à F-54610 MANONCOURT SUR SEILLE, né le 7 janvier 1957 à PONT-A-MOUSSON (54), marié sous le régime de la communauté de biens,

- Carole CORNET, de nationalité française, demeurant au 11, rue Nationale à F-57280 SEMECOURT, née le 7 août 1959 à METZ (57) mariée sous le régime de la communauté de biens,

- Alain DUBOIS, de nationalité française, demeurant au 11, rue Nationale à F-57280 SEMECOURT, né le 11 février 1955 à METZ (57), marié sous le régime de la communauté de biens,

- Isabelle BOLARDI, de nationalité française, demeurant au 11, rue des Gaules à F-57160 CHATEL-SAINT-GERMAIN (57), née le 20 septembre 1965 à LONGEVILLE-LES-METZ (57), mariée sous le régime de la communauté de biens.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de ESYODIS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Dudelange (Luxembourg). Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société est une Société de Participations Financières, elle pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci; elle pourra acquérir et mettre en valeur des biens meubles et immeubles, des brevets, des marques de fabrique et tous autres droits.

La société peut exercer des activités de conseil en matière de stratégie d'entreprise et de développement économique au Luxembourg et à l'étranger. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

La société peut conseiller, accorder une assistance administrative et technique, ainsi qu'aider au développement de ses filiales.

Elle peut également réaliser des études de marché au Luxembourg et à l'étranger. Elle peut effectuer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières et prêter tous services tant au Luxembourg qu'à l'étranger se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à 672.000 Euros (six cent soixante douze mille Euros) représenté par six mille sept cent vingt (6.720) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- Euros) chacune.

Les actions sont exclusivement nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Dans les rapports avec les tiers, le Conseil d'Administration représente la société et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de son objet social.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses administrateurs en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité absolue des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 11. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle d'un administrateur délégué. La signature d'un seul administrateur sera cependant suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 13. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit à Dudelange, le premier mardi du mois d'avril à 15 heures, au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 15. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année,

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 21. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2010, et la première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2011.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les 6.720 actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions
1. Robert PERINO	2.323
2. RC HOLDING SARL, préqualifiée	1.836
3. Alain GARNIER	1.372
4. Alain DUBOIS	525
5. Carole CORNET	525
6. Isabelle BOLARDI	139
	6.720

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et libérées par un apport autre qu'en numéraire comme suit:

- Les 2.323 (deux mille trois cent vingt-trois) actions souscrites par M Robert PERINO, précité, ont été entièrement libérées à leur valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) par action, par l'apport en nature fait par le souscripteur de 25 parts sociales représentant 10% du capital social qu'il détient dans la société PERINO FRERES Sarl, société à responsabilité limitée de droit français, au capital de 25.000 euros, dont le siège social est situé au 17 rue du Général Koenig à F54790 MANCIEULLES, immatriculée au RCS de Briey sous le numéro 424 754 877,

lequel apport est évalué à EUR 232.300, et a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société INTERAUDIT S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, lequel rapport daté du 24 septembre 2010, qui reste annexé au présent acte, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

La preuve du transfert des parts sociales a été apportée au notaire par une déclaration du gérant de la société PERINO FRERES Sarl, laquelle déclaration reste annexée au présent acte.

- Les 1.836 (mille huit cent trente-six) actions souscrites par la société RC HOLDING SARL, précitée, ont été entièrement libérées à leur valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) par action, par l'apport en nature fait par le souscripteur de 300 parts sociales représentant 10% du capital social qu'il détient dans la société ROHR CABLOR Sarl, société à responsabilité limitée de droit français, au capital de 100 000 euros, dont le siège social est situé au 44 rue des Garennes à F-57155 MARLY, immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 317 517 183,

lequel apport est évalué à EUR 183.600, et a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société INTERAUDIT S.à r.l., précitée, lequel rapport daté du 24 septembre 2010, qui reste annexé au présent acte, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

La preuve du transfert des parts sociales a été apportée au notaire par une déclaration du gérant de la société ROHR CABLOR Sarl, laquelle déclaration reste annexée au présent acte.

- Les 1.372 (mille trois soixante-douze) actions souscrites par M. Alain GARNIER, précité, ont été entièrement libérées à leur valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) par action, par l'apport en nature fait par le souscripteur de 20 parts sociales représentant 10% du capital social qu'il détient dans de la société SVT Sarl, société à responsabilité limitée de droit français, au capital de 45.000 euros, dont le siège social est situé au 6 rue de Nomeny à F-54610 MANONCOURT SUR SEILLE, immatriculée au RCS de Nancy sous le numéro 318 658 333,

lequel apport est évalué à EUR 137.200, et a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société INTERAUDIT S.à r.l., précitée, lequel rapport daté du 24 septembre 2010, qui reste annexé au présent acte, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

La preuve du transfert des parts sociales a été apportée au notaire par une déclaration du gérant de la société SVT Sarl, laquelle déclaration reste annexée au présent acte.

- Les 525 (cinq cent vingt-cinq) actions souscrites par M. Alain DUBOIS, précité, ont été entièrement libérées à leur valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) par action, par l'apport en nature fait par le souscripteur de 25 parts sociales représentant 5% du capital social qu'il détient dans de la société ALGITEL Sarl, société à responsabilité limitée de droit français, au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est situé au 11 rue Nationale à F-57280 SEMECOURT, immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 394 358 634,

lequel apport est évalué à EUR 52.500, et a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société INTERAUDIT S.à r.l., précitée, lequel rapport daté du 24 septembre 2010, qui reste annexé au présent acte, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

La preuve du transfert des parts sociales a été apportée au notaire par une déclaration du gérant de la société ALGITEL Sarl, laquelle déclaration reste annexée au présent acte.

- Les 525 (cinq cent vingt-cinq) actions souscrites par Mme Carole CORNET, précitée, ont été entièrement libérées à leur valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) par action, par l'apport en nature fait par la souscriptrice de 25 parts sociales représentant 5% du capital social qu'elle détient dans de la société ALGITEL Sarl, société à responsabilité limitée de droit français, au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est situé au 11, rue Nationale à F-57280 SEMECOURT, immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 394 358 634,

lequel apport est évalué à EUR 52.500, et a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société INTERAUDIT S.à r.l., précitée, lequel rapport daté du 24 septembre 2010, qui reste annexé au présent acte, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

La preuve du transfert des parts sociales a été apportée au notaire par une déclaration du gérant de la société ALGITEL Sarl, laquelle déclaration reste annexée au présent acte.

- Les 139 (cent trente-neuf) actions souscrites par Mme Isabelle BOLARDI précitée, ont été entièrement libérées à leur valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) par action, par l'apport en nature fait par la souscriptrice de 50 parts sociales représentant 10% du capital social qu'elle détient dans de la société LORBOTEL Sarl, société à responsabilité limitée de droit français, au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est situé au 33 clos du Prieuré à F-57160 ROZERIEULLES, immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 333 785 178,

lequel apport est évalué à EUR 13.900, et a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société INTERAUDIT S.à r.l., précitée, lequel rapport daté du 24 septembre 2010, qui reste annexé au présent acte, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

La preuve du transfert des parts sociales a été apportée au notaire par une déclaration du gérant de la société LORBOTEL Sarl, laquelle déclaration reste annexée au présent acte.

Constatation et avertissement

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 3.000.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016:

1. Monsieur Patrick VALLEE, dirigeant d'entreprise, né à Rennes le 2 février 1955, demeurant La Janvrie à F-44210 PORNIC

2. Monsieur Robert PERINO, gérant d'entreprise, né le 6 avril 1944 à Mancieulles (F), demeurant au 11, rue du Général Leclerc à F54790 Mancieulles (F)

3. Monsieur Thierry ZVUNKA, gérant d'entreprise, né le 17 juillet 1968 à Metz (F), demeurant au 4 rue des Pâquerettes à F57155 Marly (F).

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016:

Monsieur Christophe PERINO, Directeur Administratif et Financier, né le 12 septembre 1966 à Briey (F), demeurant au 9 route de Metz à F-57935 Luttange.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 14 rue Lentz à L-3509 Dudelange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous Notaire, le présent acte.

Signé: R. PERINO, T. ZVUNKA, T. BALL, A. GARNIER, C. CORNET, A. DUBOIS, I. BOLARDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 1^{er} octobre 2010, LAC/2010/42975. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141023/266.

(100161688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Maxmathal Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.342.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010141123/11.

(100162138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Marketing Control Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 42.234.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141125/9.

(100162286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Manor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 43.532.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANOR INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010141124/11.

(100162077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Martello Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 117.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141126/9.

(100162287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

MED International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 92.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141127/9.

(100161863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Mellow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141128/9.

(100161864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Ganymede Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.013.

In the year two thousand ten, on the sixth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Warburg Pincus (Ganymede) Private Equity X, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations of the State of Delaware under number 4797396, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America,

here represented by Ms. Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 5 October 2010.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Ganymede Luxco I S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153013, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1333 on 29 June, 2010. The articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 October 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the whole corporate capital, considers the following agenda:

Agenda

1. Acknowledgement that due to clerical errors, the name of the sole member of the Company has in previous notarial deeds been referred to as “Warburg Pincus (Ganymede) Private Equity X LP”, whereas it is in fact “Warburg Pincus (Ganymede) Private Equity X, L.P.”.

2. Increase of the Company’s share capital by an amount of nine hundred eighty-one thousand nine hundred thirty-two United States Dollars (USD 981,932) so as to raise it from its current amount of thirty-four thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 34,250) up to one million sixteen thousand one hundred eighty-two United States Dollars (USD 1,016,182) by issuing nine hundred eighty-one thousand nine hundred thirty-two (981,932) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to be subscribed by Warburg Pincus (Ganymede) Private Equity X, L.P., aforementioned, for the price of nine hundred eighty-one thousand nine hundred thirty-two United States Dollars (USD 981,932), which contribution shall be entirely allocated to the share capital.

3. Subsequent amendment of article five of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“Art. 5. The Company’s share capital is set at one million sixteen thousand one hundred eighty-two United States Dollars (USD 1,016,182), represented by one million sixteen thousand one hundred eighty-two (1,016,182) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole member acknowledges that due to clerical errors, its name has in previous notarial deeds been referred to as “Warburg Pincus (Ganymede) Private Equity X LP”, whereas it is in fact “Warburg Pincus (Ganymede) Private Equity X, L.P.”.

Second resolution

The sole member resolves to increase the Company’s share capital by an amount of nine hundred eighty-one thousand nine hundred thirty-two United States Dollars (USD 981,932) so as to raise it from its current amount of thirty-four thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 34,250) up to one million sixteen thousand one hundred eighty-two United States Dollars (USD 1,016,182) by issuing nine hundred eighty-one thousand nine hundred thirty-two (981,932) shares, having a par value of one United States Dollars (USD 1) each.

All of the nine hundred eighty-one thousand nine hundred thirty-two (981,932) new shares have been subscribed by Warburg Pincus (Ganymede) Private Equity X, L.P., aforementioned, for the price of nine hundred eighty-one thousand nine hundred thirty-two United States Dollars (USD 981,932).

The shares so subscribed by Warburg Pincus (Ganymede) Private Equity X, L.P., aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of nine hundred eighty-one thousand nine hundred thirty-two United States Dollars (USD 981,932) is entirely allocated to the share capital. There is no share premium.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“Art. 5. The Company’s share capital is set at one million sixteen thousand one hundred eighty-two United States Dollars (USD 1,016,182), represented by one million sixteen thousand one hundred eighty-two (1,016,182) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché du Luxembourg.

A COMPARU:

Warburg Pincus (Ganymede) Private Equity X, L.P., un limited partnership constitué et existant en vertu des lois de l'Etat du Delaware, enregistré à la division des entreprises (« Division of Corporations ») de l'Etat du Delaware sous le numéro 4797396, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America,

ici représentée par Mademoiselle Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 5 octobre 2010.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de Ganymede Luxco I S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153013, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché du Luxembourg, en date du 24 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1333 le 29 juin 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Reconnaissance du fait que le nom du seul associé de la Société est "Warburg Pincus (Ganymede) Private Equity X, L.P." et non pas " Warburg Pincus (Ganymede) Private Equity X LP" tel qu'utilisé dans des actes notariés antérieurs en raison d'une erreur d'écriture.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-un mille neuf cent trente-deux dollars américains (USD 981.932) afin de l'augmenter de son montant actuel de trente-quatre mille deux cent cinquante dollars américains (USD 34.250) à un million seize mille cent quatre-vingt-deux dollars américains (USD 1.016.182) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-un mille neuf cent trente-deux (981.932) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, qui seront entièrement souscrites par Warburg Pincus (Ganymede) Private Equity X, L.P., prénommée, pour un prix de neuf cent quatre-vingt-un mille neuf cent trente-deux dollars américains (USD 981.932), laquelle contribution sera entièrement allouée au capital social.

3. Modification subséquente de l'article cinq des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à un million seize mille cent quatre-vingt-deux dollars américains (USD 1.016.182), représenté par un million seize mille cent quatre-vingt-deux (1.016.182) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique reconnaît le fait que le nom du seul associé de la Société est "Warburg Pincus (Ganymede) Private Equity X, L.P." et non pas " Warburg Pincus (Ganymede) Private Equity X LP" tel qu'utilisé dans des actes notariés antérieurs en raison d'une erreur d'écriture.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-un mille neuf cent trente-deux dollars américains (USD 981.932) afin de l'augmenter de son montant actuel de trente-quatre mille deux cent cinquante dollars américains (USD 34.250) à un million seize mille cent quatre-vingt-deux dollars américains (USD 1.016.182) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-un mille neuf cent trente-deux (981.932) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Toutes les neuf cent quatre-vingt-un mille neuf cent trente-deux (981.932) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Warburg Pincus (Ganymede) Private Equity X, L.P., prénommée, pour un prix de neuf cent quatre-vingt-un mille neuf cent trente-deux dollars américains (USD 981.932).

Les parts sociales ainsi souscrites par Warburg Pincus (Ganymede) Private Equity X, L.P., prénommée, ont été payées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de neuf cent quatre-vingt-un mille neuf cent trentedeux dollars américains (USD 981.932) sera alloué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à un million seize mille cent quatre-vingt-deux dollars américains (USD 1.016.182), représenté par un million seize mille cent quatre-vingt-deux (1.016.182) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à deux mille euros.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. SAVELSBURG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2010. Relation : EAC/2010/12302. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010141047/155.

(100162466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Metalgroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.728.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METALGROUP S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010141129/11.

(100162078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Nordic Cable Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 114.065.

Le bilan et l'annexe au 28 février 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 octobre 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010141150/16.

(100161666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Nordic Cable Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 114.065.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires en date du 22 octobre 2010 que le mandat du réviseur d'entreprise a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle ayant à approuver les comptes annuels de la Société au 28 février 2011:

- KPMG, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B103065.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010141151/20.

(100161667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Northfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 93.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141152/9.

(100161867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Notrine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.137.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141154/9.

(100162058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Financière Tesalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 155.538.

L'an deux mille dix.

Le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE TESALIA S.A., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 155.538 (NIN 2010 2220 502),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 septembre 2010, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

au capital social de CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000.-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur José GRACIA BARBA, ingénieur polytechnicien, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

Le Bureau étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1- a) Augmentation du capital social à concurrence d'UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS (€ 1.400.000.-) pour le porter de son montant actuel de CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-) au montant d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (€ 1.500.000.-) par la création de mille quatre cents (1.400) actions nouvelles de MILLE EUROS (€ 1.000.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

b) Souscription et libération des mille quatre cents (1.400) actions nouvelles par l'actionnaire unique, la société anonyme METEORA S.A., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 155.538, moyennant versement en numéraire du montant d'UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS (€ 1.400.000.-).

2.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (€ 1.500.000.-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000.-) chacune, entièrement libérées.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

a) L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant d'UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS (€ 1.400.000.-) pour le porter de son montant actuel de CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-) au montant d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (€ 1.500.000.-) par la création de mille quatre cents (1.400) actions nouvelles de MILLE EUROS (€ 1.000.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

b) SOUSCRIPTION - LIBERATION

Les mille quatre cents (1.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000.-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, sont souscrites par l'actionnaire unique, la société anonyme METEORA S.A., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 155.538, laquelle est ici représentée par son président du conseil d'administration Monsieur José GRACIA BARBA, ingénieur polytechnicien, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

Les mille quatre cents (1.400) actions nouvelles ont été libérées moyennant versement en numéraire du montant d'UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS (€ 1.400.000.-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant d'UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS (€ 1.400.000.-) est dès aujourd'hui à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (€ 1.500.000.-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000.-) chacune, entièrement libérées.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. GRACIA BARBA, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 octobre 2010. Relation: ECH/2010/1468. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141038/73.

(100161779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Novamex - Promotion Industrielle et Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.475.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59874 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141155/10.

(100161956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

NTC Holding G.P., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.289.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Joseph GLODEN

Notaire

Référence de publication: 2010141156/13.

(100161658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

NTC Holding G.P. & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 311.726,34.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Joseph GLODEN

Notaire

Référence de publication: 2010141157/13.

(100162243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Property Trust Berlin 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.975.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Berlin 1 S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010141168/12.

(100162280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Property Trust Berlin 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.545.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Berlin 4 S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010141169/12.

(100162282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Sunrise Communications Holdings S.A., Société Anonyme,

(anc. Marcy S.A.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.672.

In the year two thousand and ten on the twenty-third day of September.

Before us, Maître Jacques Delvaux, Civil Law Notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mobile Challenger Group S.à r.l. (formerly Algonquin Holdings S.à r.l.), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 20, avenue Monterey, L2163 Luxembourg, in process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés, here represented by Mrs Caroline Ronfort, employee, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 September in Luxembourg.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the appearing party is the existing sole shareholder (the "Shareholder") of Marcy S.A. (the "Company"), having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jacques Delvaux, dated 9 September 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and the Shareholder present or represented declaring that he has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

- That the Shareholder has decided to deliberate on the points of the following

Agenda

(1) Change of the corporate name of the Company, and subsequent amendment of the provisions of "Article 1 -Name" of the Articles of Association of the Company, which shall thereafter be read as follows:

" **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Sunrise Communications Holdings S.A." (the "Company")."

- That the present meeting, representing the entire share capital of the Company, is regularly considered and may validly deliberate on all the items of this agenda.

- That, on the basis of the agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

Sole resolution

The Shareholder, represented as stated here above, resolved to change the corporate name of the Company into "Sunrise Communications Holdings S.A." and to restate "Article 1 -Name" of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Sunrise Communications Holdings S.A." (the "Company")."

Closure of the meeting - Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 1,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille-dix, le vingt-troisième jour de septembre

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mobile Challenger Group S.à r.l. (anciennement Algonquin Holdings S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par Mme Caroline Ronfort, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 23 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la partie comparante est l'associé unique existant (l'«Associé») de Marcy S.A. (la «Société»), société anonyme, ayant son siège social à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 Septembre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations
- Que le capital social étant entièrement présent ou représenté à la présente assemblée et l'Associé, présent ou représenté, déclarant avoir eu et pris connaissance préalablement et en temps utile de l'agenda de la présente assemblée, une convocation en bonne et due forme n'était dès lors pas requise.
- Que l'Associé a décidé de délibérer sur les points suivants l'ordre du jour:

Ordre du jour

(1) Modification de la dénomination sociale de la Société et conséquente modification des dispositions de l'«Article 1 -Nom» des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination «Sunrise Communication Holdings S.A.» (la«Société»).“

- Que la présente assemblée, au sein de laquelle est présente ou représentée l'intégralité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et est compétente pour délibérer sur tous les points de l'agenda.

- Que, sur base de l'ordre du jour, l'Associé a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé, représentés comme stipulé ci-dessus, a décidé de changer la dénomination de la Société en “Sunrise Communications Holdings S.A.” et de modifier l'«Article 1 -Nom » des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination «Sunrise Communication Holdings S.A.» (la «Société»).”

Clôture de l'assemblée - Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à € 1,000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes dont le notaire connaît les noms, prénoms, état civil et résidence, les personnes pré mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: C. RONFORT, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 29 septembre 2009, LAC/2009/42383: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141121/103.

(100161685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Peabody Holdings (Gibraltar) Limited and Co S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141164/10.

(100161891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Pitney Bowes Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 149.540.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58817 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141166/10.

(100161991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Property Trust Bernau, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.751.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Bernau S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010141170/12.

(100162415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Property Trust Fuerth, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.981.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Fuerth S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010141171/12.

(100162295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.
